

## **DEVENIR MEMBRE D'AMT LÉVIS - LA FOIRE AUX QUESTIONS**

### **Qui peut devenir membre d'AMT Lévis ?**

Tout propriétaire d'une moto à deux ou trois roues munie de sièges que les occupants doivent enfourcher peut devenir membre d'AMT Lévis. Nous recherchons des gens ayant la passion de la moto et souhaitant établir des liens lors de rencontres sociales.

Deux obligations à respecter: avoir le silencieux d'origine (pas de silencieux bruyants) et aucune consommation d'alcool lors des randonnées, ni aux repas, c'est une question de sécurité.

### **Comment devient-on membre d'AMT Lévis ?**

En haut à droite de la page d'accueil du site, sélectionner "Devenir membre" et suivez les étapes indiquées. Vous aurez un formulaire en ligne à compléter. Si vous avez besoin d'aide ou pour plus amples informations, communiquez avec le responsable du recrutement de l'association AMT Lévis. Vous trouverez ses coordonnées sous la rubrique « LE C.A. » de ce site web.

### **Quel est le montant annuel de la cotisation ?**

La cotisation annuelle est composée d'un montant destiné à la FMQ (Fédération Motocycliste du Québec) à laquelle nous sommes affiliés, et d'un montant destiné à notre association AMT Lévis. Nous offrons aussi plusieurs forfaits (ex. membre régulier, membre familial, membre jeunesse). Les montants de cotisation diffèrent selon le forfait qui s'applique et, de plus, ils sont révisés annuellement. Le montant de la cotisation pour être membre d'AMT Lévis peut donc varier d'une année à l'autre. Pour avoir une idée des montants de cotisation en cours actuellement, sélectionner la rubrique 'ADHÉSION' sur ce site web.

### **En quoi consistent les activités du club ?**

Une soirée d'ouverture avec souper a lieu en fin-avril/début-mai.

De mai à octobre, des randonnées sont organisées les samedis, dimanches et jours fériés, ainsi que les mercredis soirs.

Une soirée de fermeture a lieu à la fin d'octobre et une assemblée générale annuelle se tient en novembre.

En hiver, des activités sont organisées pour continuer de socialiser durant la saison froide.

### **Est-on obligé de rouler en groupe lors d'une randonnée d'AMT Lévis ?**

Oui, à des fins de sécurité nous roulons en groupes de trois motos, en formation de type damier.

### **AMT Lévis est-elle associée à une Fédération Québécoise de moto ?**

Oui, elle est associée à la Fédération Motocycliste du Québec.

### **AMT Lévis offre-t-elle des formations en conduite de moto ?**

Parce que l'association AMT Lévis est affiliée à la FMQ, ses membres ont accès à la formation MOTO PRO FMQ avec un rabais substantiel sur son coût régulier. Cette formation consiste en une journée d'exercices pratiques portant sur la sécurité à moto et visant à améliorer les habiletés des motocyclistes participants.

De plus, à chaque début de saison, les directeurs de randonnées-sécurité d'AMT Lévis organisent pour ses membres une demi-journée de réadaptation et d'exercices pratiques pour la conduite sécuritaire en moto.

### **Qui a accès au site internet d'AMT Lévis ?**

Toute personne possédant un accès internet peut consulter le site web AMT Lévis.

### **Avons-nous un nombre minimal de randonnées à faire ?**

Non, mais il est toujours agréable de vous y rencontrer.

### **Pouvons-nous amener, à une randonnée, un motocycliste qui n'est pas membre d'AMT Lévis ?**

Oui, les invités sont les bienvenus à **une** sortie.

Il nous fera plaisir d'accueillir quelqu'un qui souhaite expérimenter les plaisirs de la moto avec le groupe.

### **Au plaisir de vous rencontrer.**

Les membres du Conseil d'Administration d'AMT Lévis.